

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
8 — 23 — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On a émis, depuis quelques jours, une foule de bruits également controuvés, à l'occasion de certains incidents qu'on a dit être survenus dans les eaux de Gaëte et à l'embouchure du Garigliano, incidents auxquels auraient été mêlés l'escadre sarde et M. le vice amiral Le Barbier de Tinnan. De telles rumeurs ne sauraient être admises. Ce qui est certain, c'est que les instructions envoyées à M. Le Barbier de Tinnan n'ont jamais varié. Ordre avait été donné au brave amiral de maintenir la neutralité des eaux de Gaëte et d'empêcher le bombardement, par mer, de la place. Cet ordre est toujours resté le même, et l'amiral qui l'avait reçu a eu raison de faire respecter sa consigne.

On prétend à Vienne qu'il se prépare entre la France et la Porte un conflit qui paraît prendre des proportions assez considérables. On a jugé opportun à Constantinople de faire comprendre au représentant de la France qu'on attachait la plus grande importance à ce que le terme fixé pour l'expédition de Syrie ne fût pas dépassé. Cette nouvelle n'a aucun fondement.

On a parlé de l'augmentation de l'effectif des troupes françaises en Syrie. Ce bruit n'est pas exact, la brigade du général de Beaufort d'Hautpoul suffisant à toutes les nécessités actuelles.

En revanche, il est exact que M. Crampton est adjoint à M. Bécлар, membre de la commission européenne réunie à Beyrouth.

Les journaux étrangers ont parlé d'une lettre de l'Empereur au Saint-Père. Cette nouvelle est controuvée.

Le bruit de la démission de M. de Mérode n'est pas plus exact. — Havas.

Le journal les *Nationalités*, du 9 de ce mois, nous apporte le texte de la proclamation adressée aux peuples napolitains et siciliens par le roi Victor-Emmanuel à son entrée dans la ville de Naples.

Sa Majesté déclare que le suffrage universel lui ayant donné le souverain pouvoir dans ces nobles

provinces, elle accepte le solennel décret de la volonté nationale, non par ambition de régner, mais par conscience d'Italien.

Le roi continue en disant qu'il est nécessaire d'établir un gouvernement qui donne des garanties d'une vie libre aux peuples et de probité sévère à l'opinion publique, et que si la force irrésistible des événements a surmonté les traités établis pour le malheur séculaire de l'Italie, il saura établir dans la nation unie l'empire des dogmes immuables sans lesquels toute autorité est combattue et incertaine.

On ne saurait trop presser, en effet, le moment où il sera possible au roi Victor-Emmanuel de réorganiser le gouvernement, de reconstituer l'administration et de régulariser enfin à Naples et dans les provinces une situation dont la même correspondance fait le plus déplorable tableau.

Déjà des mesures importantes sont arrêtées. Un télégramme de Turin annonce que le nouveau cabinet sicilien est à peu près constitué.

On assure que le 8, des négociations ont été entamées entre le général Fanti et le commandant de Gaëte pour l'évacuation de la forteresse.

Une autre dépêche de Turin annonce, d'après l'*Opinione*, la retraite définitive de Garibaldi.

Le dictateur a pris congé de Sa Majesté et est parti pour Caprera, comble des démonstrations les plus éclatantes de sympathie par le roi et l'armée.

Cette appréciation de l'*Opinione* ne serait guère d'accord avec une correspondance du *Journal des Débats* qui, au contraire, représente l'ex-dictateur comme très-ennemi de M. de Cavour, et blessé tant de la froideur de ses rapports avec le roi que de l'attitude du gouvernement sarde à son égard.

Au reste, ajoute le correspondant, on n'est pas, à Turin, sans quelque préoccupation sur la position que vont faire à Garibaldi et ses triomphes et sa retraite.

D'après nos dernières dépêches, la diplomatie conseillerait vivement au roi François II d'abandonner Gaëte et de ne pas prolonger plus longtemps une résistance qui ne pourrait avoir pour résultat qu'une inutile effusion de sang.

Il ne paraît pas que, jusqu'ici, le roi soit disposé à céder à ces conseils.

La situation du roi François II à Gaëte est toujours la même. Il persiste avec énergie, à vouloir se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et à moins qu'il ne soit attaqué par le port et par une démonstration sérieuse des forces maritimes du Piémont, sa résistance, dont les moyens paraissent assurés, pourrait se prolonger encore longtemps.

Cependant, S. M. la reine d'Espagne vient d'envoyer au roi, son parent, une lettre autographe qui, d'après ce qu'on suppose, tendrait au même but que les conseils donnés par les agents diplomatiques restés à Gaëte.

La corvette espagnole sur laquelle se trouvait l'envoyé de Sa Majesté catholique, porteur de la lettre autographe, est arrivée le 6 novembre dans le port de Gaëte.

On nous écrit de Naples que le départ de Garibaldi pour l'île de Caprera est généralement regardé comme un événement qui pourra, pour quelque temps au moins, augmenter l'influence du parti modéré en Italie et fortifier les tendances d'apaisement.

On pense que d'ici à quelque temps certaines questions pourront cesser d'occuper les esprits, et M. de Cavour est, dit-on, le premier à s'en féliciter. (Le Pays)

Comme il n'est pas arrivé d'autres dépêches, dit un télégramme de Turin, la supposition de négociation pour la capitulation de Gaëte n'a pas eu de suite. Le corps napolitain réfugié se trouve encore dans les Etats romains. On assure que la garnison de Gaëte est composée de quelques bataillons seulement.

Les manifestations anti-annexionnistes continuent sur certains points du royaume des Deux-Siciles, et notamment dans la Molise, dans la Terre de Labour, dans la Capitanate, dans l'Abruzzi et dans la Calabre. Des colonnes mobiles détachées de l'armée sarde parcouraient ces provinces, pour amener leur entière pacification. — Havas.

Une dépêche de Londres, du 10 novembre,

## FEUILLETON

## LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Je m'arrête, car vous savez aussi bien que moi tout ce que je puis vous dire. Votre père a consenti, et, quelque étonnement, quelque douleur que j'aie éprouvé d'un assentiment auquel j'étais si loin de m'attendre, je respecte sa volonté, car il est le chef de la maison. D'un autre côté, comme je ne veux être ni mauvaise mère, ni esprit illogique, je vous aiderai autant que je le pourrai dans les difficultés qui ne tarderont pas à vous assaillir, mais je désire du fond du cœur, Henri, que vous n'ayez pas un jour besoin de ma tendresse, ce serait pour moi la preuve que vous êtes profondément malheureux.

Si un pareil langage n'avait pas eu le pouvoir d'anéantir les projets de Henri, il était du moins de nature à laisser dans son esprit indécis et faible, une impression qui devait gêner désormais ses plus pures jouissances. C'était un ver dans un beau fruit. Il y a plus, ses sentiments si violents la veille encore qu'il leur sacrifiait sa vie, en furent altérés à ce point, qu'il calcula avec lui-même. Il raisonna son amour et sa position, et, bien que l'amour dût l'emporter encore, il ne fut vainqueur qu'avec l'aide de cette considération mortelle à la passion.

— Je suis trop avancé pour reculer, se dit-il; mon devoir est de l'épouser; et d'ailleurs je l'aime.

Lorsqu'une pareille pensée s'est ainsi formulée à l'esprit, lorsque le cœur n'a pas bondi d'une indignation généreuse aux attaques qu'on lui adressait, lorsque l'on n'a trouvé à répondre au langage de la raison que les atteroiements d'une délicatesse invoquée au secours d'un amour défaillant, alors, on peut le dire hardiment, cet amour est vaincu : avant peu il mourra.

C'est ce qui était arrivé à Henri. Caractère inconsistant, enthousiaste et léger, imagination prompte à s'illusionner elle-même et à suivre sans trop d'examen les voies ouvertes par le hasard, le jeune de Brian n'était point de force à refuter l'argumentation d'ailleurs logique et serrée de sa mère, et ses paroles lui restèrent au cœur comme un trait empoisonné.

On comprend dès lors quelle espèce de gêne, encore presque inappréciable, devait se glisser dans ses paroles, enlever à ses gestes, à l'expression de son visage, cette franchise d'allure, ce sourire expressif, cette chaleur des regards qui sont les indices les plus sûrs de l'accord des paroles avec les pensées. On comprendra également que dans un pareil moment Louise n'eût rien remarqué. Tout entière à son bonheur, elle cherchait à le cacher par un sentiment exquis de pudeur, en le faisant partager à l'excellente M<sup>lle</sup> Monneret, dont l'étonnement excitait le sourire des jeunes gens.

Sur ces entrefaites, l'abbé arriva. Henri, entraîné par l'élan joyeux de tous, se livra au charme que lui faisait éprouver la présence de la jeune fille et oublia pendant un instant sa mère et ses avis, sa famille, l'univers entier. L'abbé, dont l'enthousiasme avait été moins vif que ne l'aurait désiré Louise, le rappela violemment à ce côté douloureux de la question.

— Je partage plus que vous ne le croyez peut-être, dit-il à Henri, et plus que je ne parais, le bonheur que vous apportez dans cette maison. J'ai réfléchi à cette alliance, et si je renonce à vous faire part des idées qui me sont venues à ce sujet, c'est que je n'ai plus rien à dire en face d'un fait accompli. Mais si je consens à ne point jaborber le fond de la question et à garder pour moi-même mes pensées, vous trouverez bon cependant que je vous entretienne d'un point important.

Ces paroles de Morisset produisirent une pénible impression sur ces cœurs lancés à travers les chances de l'avenir.

— Parlez, monsieur l'abbé, lui dit Henri.

— Je ne mets point en doute votre parole, reprit l'abbé; je suis persuadé de la vérité de cette heureuse nouvelle, quelque inattendue qu'elle puisse paraître. Mais, tout en appréciant l'honneur que fait votre famille à celle du commandant Monneret en s'alliant à elle, il me semble nécessaire, et vous penserez sans doute comme moi, que le marquis de Brian manifeste par lui-même l'assen-

donne le résumé suivant du banquet du lord-maire :

Le général Peel fait l'éloge du mouvement des volontaires, et il exprime sa satisfaction de l'alliance anglo-française en Chine.

Le duc de Somerset dit que les derniers événements de la Chine doivent y établir une paix permanente.

Le lord-maire propose un toast aux ambassadeurs étrangers et il en porte un spécialement à M. de Persigny, exprimant sa satisfaction de ce que les promesses de paix faites par l'Empereur Napoléon auraient été largement remplies.

M. de Persigny. — Je suis sûr que tout le monde diplomatique accueillera avec satisfaction les désirs qui viennent d'être exprimés. J'en vois les preuves dans l'esprit de sagesse et de modération qui se montre dans la conduite des gouvernements européens, et spécialement dans les sacrifices que, d'une façon ou d'une autre, toutes les grandes puissances font dans l'intérêt de la paix générale.

Je remercie le lord-maire des paroles amicales qu'il a adressées à la France et à son souverain auguste. Ce n'est pas la première fois qu'au milieu des préoccupations de l'esprit public la cité de Londres a exprimé ses sentiments de confiance et de sécurité. La raison en est simple : avec son esprit pratique des affaires elle a reconnu que nos intérêts ne sont plus rivaux, que nous possédons un grand nombre d'intérêts en commun et que nulle part ils ne sont en opposition.

Pourquoi donc ces inquiétudes, ces soupçons, cette méfiance qui, à chaque incident politique, naissent des deux côtés du canal ? C'est parce que nous ne pouvons pas dans une seule journée effacer les traces des jalousies de tant de siècles, mais, Dieu merci ! tous les jours nous reconnaissons davantage que nous avons tout à perdre et rien à gagner par un nouveau conflit.

Les deux nations auront autant d'avantage par suite de la paix qu'elles auraient de détriments par suite de la guerre. Ceci, Messieurs, est la vérité vraie. C'est là ce que nous entendons en France, aussi bien que vous l'entendez en Angleterre. Enfin, c'est là le sens de la résolution économique que l'Empereur vient d'accomplir en France par le traité de commerce. A mesure que ce traité sera apprécié en Angleterre, on fera justice des accusations dont nous sommes l'objet et, il cimentera davantage la paix des deux pays.

Le lord-maire propose un toast aux ministres.

Lord Palmerston répond : Il est satisfaisant d'être à même de déclarer que n'importe de quel côté l'on regarde autour de soi, soit l'industrie intérieure ou le commerce extérieur, soit les succès de nos armes à l'étranger ou nos relations avec les puissances étrangères, partout nous sommes dans les termes les plus amicaux avec le monde, à l'exception de la Chine.

Si nous envisageons les chances générales de paix, je suis heureux de pouvoir dire que n'importe dans quelle direction nous portions nos regards, les chances générales de paix sont certainement satisfaisantes. Les succès brillants de nos armes en Chine, succès obtenus conjointement avec notre grande alliée, ont donné satisfaction à chaque Anglais qui en est fier, mais la circonstance particulièrement satisfaisante, c'est la cordialité parfaite qui a existé

entre nos forces et celles de notre allié l'Empereur Napoléon.

Il est un point à l'égard duquel l'Angleterre ne peut pas être égale aux grandes puissances du continent, à savoir, sous le rapport des forces militaires qu'il est dans leur habitude de maintenir en temps de paix. Il ne serait pas sage et il ne serait même pas à désirer que l'Angleterre entretint une armée permanente rivalisant en nombre avec les armées de ses voisins continentaux.

Nous devons néanmoins balancer cette différence par d'autres moyens.

Nous rétablissons la balance par notre milice et nos volontaires et avant tout en maintenant une marine puissante. Je dis ceci en présence des représentants des puissances étrangères et alliées ; je le dis avec l'esprit de franchise, de cordialité, d'amitié et de paix que nous désirons du fond de notre cœur. Nous voulons être en paix avec tout le monde et être liés par des nœuds d'amitié et d'alliance avec les autres nations et spécialement avec celles dont les intérêts sont les plus communs avec les nôtres.

Nous désirons gagner leur amitié et jouir de leur alliance, mais nous sommes déterminés par la dignité de notre position à leur prouver que nous sommes dignes de maintenir cette amitié et cette alliance et d'en jouir.

L'empereur Napoléon a dernièrement coopéré avec l'Angleterre en affranchissant les tarifs des deux pays. J'espère que, par ce moyen, il a matériellement cimenté cette amitié et ces sentiments favorables qui devraient toujours exister entre deux grandes nations qui ont tant d'intérêts en commun. J'espère que cet exemple sera suivi par les autres puissances du continent.

Le lord-maire propose un toast à la chambre des communes.

Lord John Russell. — La chambre des communes soutiendra toujours le principe de la liberté, et n'importe où existe l'oppression, ses sympathies sont acquises aux opprimés. Le peuple anglais doit exprimer sa satisfaction de ce que M. de Persigny a dit, et il est entièrement d'accord avec lui, que les chances de maintenir la paix ne furent jamais plus favorables que maintenant.

Le banquet est terminé.

Le Times, et ceci n'est pas un mince mérite de la part d'une feuille dont on connaît l'irritabilité jalouse et l'excentricité, le Times approuve le langage de l'ambassadeur de France et se félicite de l'intimité des rapports entre les deux pays.

Le Morning Chronicle attache au discours de M. de Persigny une signification toute particulière ; et le fait du retour prématuré de l'ambassadeur, uniquement pour assister au banquet de Guildhall, donne à ses paroles une importance spéciale.

« Une fois de plus, dit ce journal, Napoléon III, » par la bouche de son représentant, déclare qu'il » désire une entente cordiale entre les deux pays, » et si M. de Persigny vous dit franchement que » l'on ne peut point effacer en un jour la trace de » tant de siècles de rivalité et de luttes, du moins » il enlève à cette vérité pénible ce qu'elle a de » douloureux, lorsqu'il ajoute que l'Empereur a à

» cœur l'alliance entre les deux pays dont la coopération peut assurer la paix du continent. »

Le Morning-Herald, après avoir cherché, non sans habileté, à faire croire à des divisions, au sujet de la politique étrangère, entre lord Palmerston et lord John Russell, se fondant sur ce que lord Palmerston a évité de se prononcer sur l'avenir de la question italienne, le Herald, disons-nous, essaie d'examiner la question en opposant aux vues conciliatrices développées par les hôtes illustres de Guildhall les raisonnements et les interprétations qui, depuis trop de temps déjà, traînent dans les feuilles politiques, et en jetant des doutes sur la loyauté de la politique française.

Cette tactique est très-usée, elle a servi à toutes les oppositions, elle est toujours la même, et une bonne fois, en Angleterre comme en France, on devrait enfin y renoncer. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS.

Le général de Montauban envoie en France toute une collection d'armes chinoises : fusils à mèche, arcs, arbalètes, sabres, boucliers, etc., etc., trouvés dans le fort de Takou. Ces armes seront placées au Musée d'artillerie.

— On parle déjà, dans les cercles militaires, de la création d'une médaille de Chine, à l'instar des médailles de Crimée et d'Italie.

— Combien chaque citoyen paie-t-il, sous forme d'impôt, dans les divers Etats ?

Voici en quels termes le *Nouvel Economiste* résout cette question très-intéressante pour tous les contribuables :

Pour la Grande-Bretagne, l'impôt moyen par tête est de.....	60 fr. 06 c.
Grand-Duché de Bade.....	56 83
Pays-Bas.....	54 75
France.....	50 40
Hanovre.....	39 12
Suède et Norvège.....	34 70
Belgique.....	32 27
Espagne.....	31 06
Prusse.....	27 35
Danemark.....	21 66
Saxe Royale.....	20 37
Bavière.....	19 92
Grèce.....	18 65
Wurtemberg.....	18 50
Portugal.....	18 42
Russie.....	18 36
Autriche.....	17 28
Turquie.....	13 98
Amérique du Nord.....	12 27
Suisse.....	7 36

— On lit dans plusieurs journaux des départements :

Il est fortement question de la suppression prochaine des passe-ports. Le gouvernement serait disposé à réaliser les vœux émis dans ce sens par les conseils généraux depuis plusieurs années. Tout le monde reconnaît, en effet, les inconvénients de cette sujétion onéreuse, qui a cessé d'offrir, depuis l'établissement des chemins de fer et de la télégra-

phie qu'il a donné à ce mariage, en venant demander officiellement à M<sup>me</sup> Monneret la main de M<sup>lle</sup> Louise Michaud.

— Mais, fit le jeune homme pris au dépourvu, je pense bien que telles sont les intentions de mon père ; je le crois ; évidemment il en doit être ainsi. Que ce n'ait pas été ma première pensée, c'est ce que vous comprendrez facilement ; je n'ai songé qu'à accourir ici. Mais, comme vous le dites très-bien, cette démarche ne saurait être retardée, et j'en parlerai ce soir même à mon père, qui, sans doute, en a reconnu la nécessité et la convenance.

A l'idée de la présence à Rueil du marquis de Brian, les deux femmes se regardèrent tout interdites et une même crainte vague leur serra le cœur. Louise pâlit, car ce premier contact avec un monde nouveau pour elle allait peut-être décider de sa vie. Cette immense préoccupation d'un avenir dont elle n'avait entrevu qu'un côté, son côté à elle, si nous pouvons nous exprimer ainsi, c'est-à-dire le côté poétique, tendre, dévoué, obscur, la vie domestique enfin, cette préoccupation la saisit à tel point, qu'elle ne tarda point à être partagée par M<sup>me</sup> Monneret et l'abbé Morisset. La conversation languit bientôt, chacun était livré à de secrètes pensées, Henri prit congé au milieu d'une contrainte qui offrait avec les premiers moments de son arrivée un contraste saisissant.

Louise en fut frappée comme d'un mauvais présage.

La figure silencieuse de l'abbé n'était point faite pour rassurer son cœur. Morisset le comprit et il se retira en promettant de revenir le lendemain.

Le reste de la journée s'écoula dans un silence presque absolu. La soirée fut triste.

Au milieu d'une joie immense Louise se sentait aux prises avec le malheur !

#### IX.

Quelles pensées vinrent assaillir l'esprit agité de la jeune fille pendant la nuit qui suivit cette journée ? quels regards craintifs jeta-t-elle sur l'horizon nouveau qui s'ouvrait devant elle ? quels tressaillements intérieurs la condamneraient à une cruelle insomnie ? C'est ce que son visage pâli aurait pu dévoiler le lendemain. Hélas ! elle sentit alors pour la première fois dans quels durs sentiers il lui faudrait désormais suivre sa destinée. Trop intelligente pour attacher aucun prix aux puérilités qui séduisent les jeunes filles à la veille d'une brillante union, les plaisirs du monde, l'éclat des parures, les avantages de la fortune la laissaient indifférente : ils répugnaient même à sa pensée. Préoccupée des devoirs nouveaux que lui allait imposer sa situation, ignorante des usages, incertaine de l'accueil qui lui serait fait dans un monde auquel elle était si complètement étrangère, sûre de son inexpérience, augmentée encore de

sa timidité, elle présentait déjà cette hostilité sourde, ce mépris moqueur d'un monde où elle allait se trouver sans appui. Son bon sens naturel lui révéla tout-à-toup l'immense distance qui la séparait de sa future famille. Elle comprit, par une sorte d'intuition, la discordance criante qu'établiraient entre elle et ceux dont elle deviendrait l'égal, son manque d'éducation, l'obscurité de sa naissance et le rang infime où Henri l'avait été chercher.

Comme tous ceux qui ignorent, elle exagéra les vanités du monde et ses propres imperfections ; elle fit entre elle et lui la distance bien plus grande qu'elle ne l'était en réalité. Son cœur se remplit d'angoisses, et, son esprit un instant emporté, elle en arriva jusqu'à maudire sa naissance et l'obscurité de son sort. Elle éprouva ces défaillances qui saisissent les âmes droites en face des grandes résolutions, et sa pensée s'abîma dans des flots d'amertume !

Cependant, l'image de Henri vint consoler ce cœur affligé, qui compta sur cet amour ardent auquel il croyait, parce que lui-même aimait sans réserves. Henri devait être le soutien, le guide, le défenseur de sa femme au milieu des écueils du monde, et Louise se plut à se tracer le tableau séduisant du bonheur qui l'attendait. Mais ces images d'un avenir espéré ne purent se fixer dans son esprit troublé. Elle avait beau évoquer dans le silence de la nuit la magie des illusions enchanteresses, elle avait

phie, les avantages qu'elle a pu présenter à d'autres époques.

## COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

### DE SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX.

ÉMISSION

De 50,000 Obligations de 500 francs.

EMISES A 250 FRANCS.

Et rapportant 15 FRANCS d'intérêt par an

PAYABLES A PARIS ET A MADRID.

#### SOUSCRIPTION OUVERTE

chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE,  
BANQUIERS, 50, RUE DE PROVENCE.

La Compagnie des chemins de fer de Séville-Xérès-Cadix vient d'acquiescer la ligne de Xérès au Trocadéro.

La ligne entière ainsi complétée aura une étendue de 167 kilomètres.

Pour faire face à cette acquisition, le Conseil d'administration, en vertu des décisions de la dernière assemblée générale, a résolu l'émission de CINQUANTE MILLE OBLIGATIONS, créées dans les limites déterminées par la loi espagnole du 11 juillet 1860.

Ces obligations sont remboursables à 500 FRANCS dans une période de quatre-vingt-quatorze ans. Le premier remboursement aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 1862.

Elles rapportent 15 FRANCS D'INTÉRÊT par an payables par semestre, les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties auront lieu à Paris et à Madrid.

Elles sont émises à 250 FRANCS, payables :  
100 francs en souscrivant ;  
150 francs du 15 au 25 décembre 1860.

Les titres définitifs seront délivrés lors du second et dernier versement. Après le 25 décembre, les intérêts sur les paiements en retard seront calculés à 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du 12 au 26 novembre, inclusivement :

A Paris, chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE,  
banquiers, 50, rue de Provence ;

A Madrid, à la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT  
EN ESPAGNE, calle del Turco, 6.

La répartition aura lieu au prorata des demandes.

Néanmoins, les souscriptions de une à dix obligations seront irréductibles, sauf le cas où elles dépasseraient, à elles seules, le montant total de l'émission.

Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE.

beau rêver une existence obscure et paisible avec celui qu'elle aimait ; elle sentait la main de fer de la nécessité peser sur tous les deux ; elle se voyait emportée dans le tourbillon du monde, soumise à des lois bizarres, obligée à des devoirs inconnus. Docile aux conseils de Henri elle cherchait à se faire accepter par une société hautaine et sans indulgence, et elle ne recueillait pour prix de ses douloureux sacrifices, qu'un dédain mortel.

Bientôt le jour, un brillant jour d'été, vint mettre fin à cette torture morale. Elle se leva et pria, et se trouva bientôt raffermie, sinon consolée. Dieu n'est-il pas le refuge de toutes les douleurs ?

Puis elle songea que le marquis pouvait venir ce jour même, et, surmontant ces faiblesses de l'âme, elle voulait faire pour lui des coquetteries auxquelles elle n'eût pas songé même pour Henri.

M<sup>me</sup> Monneret, levée aussi de bonne heure (elle non plus n'avait guère dormi), chercha avec Louise à donner à leur modeste demeure un aspect plus agréable. Aidées de la vieille Marguerite, la tante et la nièce se livrèrent avec ardeur à ces grands apprêts que les ménagères seules comprennent. Le jardin fut ratissé, arrosé, rafraîchi. Sous la main active de Louise, la maison prit un air de fraîcheur qui lui séyait à merveille. Des rideaux blancs furent mis aux fenêtres, les meubles frottés à l'extraordinaire, placés le plus favorablement possible pour flatter le regard par l'harmonie de l'arrangement. Le salon

## CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR.

### RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1860.

Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1832 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur les tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils sont, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste de tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations du tirage au sort.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 novembre 1860.

Le Maire, député au Corps-Législatif,  
LOUVET.

Un ordre du ministère de la guerre prescrit à tous les soldats en congé illimité, d'avoir à retourner dans leurs foyers, c'est-à-dire dans la résidence qu'ils avaient prise en quittant le régiment, où ils sont plus facilement à la disposition de l'autorité militaire, soit pour les constatations de présence, soit pour le rappel sous les drapeaux.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Les correspondances et les dépêches privées annoncent que les armées combinées de France et d'Angleterre en Chine ont quitté Tien-Tsin, le 8 septembre, pour continuer les opérations et se porter sur Pékin, afin de l'attaquer de vive force. — Cette assertion est inexacte. Les renseignements postérieurs de plusieurs jours aux correspondances publiées, donnent les détails suivants : Les négociations entamées à Tien-Tsin ont amené un traité que les commissaires chinois ont refusé de signer, parce qu'ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas pour cela de pouvoirs suffisants. — En présence de cet acte de la diplomatie chinoise, les ambassadeurs français et anglais sont partis pour Thong-Tchou, ville située entre Pékin et Tien-Tsin, où les deux armées prendront position. — On a la conviction qu'en présence

fut encombré de fleurs. Une fois ces soins pris, M<sup>me</sup> Monneret se revêtit de ses plus beaux atours. Louise mit une robe blanche fort simple, elle était de celles que la parure n'embellit pas. Enfin, on envoya Marguerite chez l'abbé pour le prier de venir passer la journée. Il était tuteur de Louise, à ce titre il devait assister à la visite du marquis. Il arriva bientôt.

Les pressentiments de Louise ne l'avaient pas trompée ; vers trois heures, Marguerite signala sur la route une calèche découverte traînée par deux superbes chevaux, avec des domestiques en livrée magnifique. L'abbé sortit sur le perron et aperçut au loin la voiture. C'était en effet le marquis et son fils.

Bien qu'il eût cédé à Henri dans un moment d'expansion facile à comprendre et précisément à cause de cette circonstance, M. de Brian avait jugé important de s'informer immédiatement de la famille de sa future belle-fille sur laquelle Henri lui avait donné des détails assez complets. Il courut en conséquence au ministère de la guerre où Monneret était fort connu et fort estimé et il apprit d'un des chefs de bureau la vie de l'ancien commandant de la garde, son mariage, l'adoption de Louise et l'existence parfaitement honorable de l'excellente veuve.

(La suite au prochain numéro.)

de cette démonstration, l'empereur de Chine enverra de Pékin l'ordre de signer ce traité, et que les hostilités ne seront pas reprises.

Les nouvelles de Gaète sont toujours contradictoires, tandis que des dépêches de Turin représentent comme imminent le départ du roi François II, d'autres informations sont dans le sens d'une continuation de résistance.

Aussitôt après la publication du plébiscite, M. de Montezemolo prendra le titre de gouverneur général de la Sicile et M. Farini s'intitulera gouverneur général des provinces napolitaines. Le gouvernement de Sicile et celui de Naples correspondront directement avec Turin. — Havas.

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION du 10 novembre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Jubilé de l'Université de Berlin. — Chronique littéraire. — Gazette du palais. — Voyage du prince Alexandre-Jean (prince Conza) à Constantinople. — Chronique musicale. — En canot (suite). — Les nouvelles fouilles d'Ostie. — Hygiène et médecine. — Revue artistique et industrielle. — Restauration du temple des commandeurs de Calatrava.

Gravures : Remise d'un drapeau au 103<sup>e</sup> de ligne, composé de soldats provenant de la brigade de Savoie. — L'Empereur et le Prince Impérial traversant le campement de la garde. — Jubilé de l'Université de Berlin (deux gravures). — Entrée du prince Alexandre-Jean à la Sublime-Porte. — Portrait du Prince. — Réception du Prince par le Sultan. — Habitants de Naples se rendant aux comices pour le vote de l'annexion dans la salle de l'Université. — Le château d'Ostie. — Ostie moderne. — Ostie antique ; rue des Tombeaux. — Visite de S. S. le Pape aux fouilles d'Ostie. — La Vierge, peinture exécutée dans le temple des commandeurs de Calatrava, à Madrid. — Restauration du temple. — Le Christ, peinture — Rébus.

#### AVIS.

La Maison de banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p. 0/0. Les avances sur titres sont faites au taux de la banque de France, avec 1 25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes.

#### ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 octobre 1860.

NAISSANCES. — 17, Juliette Tessier, rue des Capucins ; — 18, Marie-Françoise Véron, rue Saint-Jean ; — 20, Augustine Masse, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Blanche-Alice-Lucie-Marie Grosbois, rue Bodin ; — 22, Hermance Berthe-Ernestine Moine, rue Saint-Nicolas ; — 26, Paul-Louis Tremblay, rue de la Fidélité ; — 27, Louis Tézé, carrefour Dacier ; — Reine-Alexandrine Sir, rue du Port-Gigogne ; — 29, Albert-Louis-Henri Rayneau, place de la Bilange ; — Amand Pelou, rue de la Basse-Ile ; — Paul Pelou, rue de la Basse-Ile ; — Stanislas Delaunay, place du Bellay.

MARIAGES. — 21, Léon Defos, officier de marine démissionnaire, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand de Rome, a épousé Laure Bonnemère, sans profession, tous deux de Saumur ; — 22, Alexandre Davoine, serrurier, a épousé Justine Duval, ouvrière, tous deux de Saumur ; — François-Charles Rousseau, musicien de 4<sup>e</sup> classe, a épousé Henriette-Catherine Guerchie, couturière, tous deux de Saumur ; — Victor-Eugène Aubrie, peintre en bâtiments, a épousé Marie-Eudoxie Bled, couturière, tous deux de Saumur ; — 24, Louis Sigonneau, voiturier, a épousé Rose-Mathurine Savary, ouvrière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Malina Paquita, lingère, 33 ans, veuve Dédolandi, à l'Hôpital ; — 18, Jeanne Fournier, journalière, 79 ans, épouse de Edelin, à l'Hôpital ; — 19, Leger, mort-né, rue des Boires ; — 20, Magloire Deslandes, journalière, 82 ans, veuve Joubert, à l'Hôpital ; — 25, Louise-Julie-Léonie Ribot, sans profession, 38 ans, épouse de Chedeville, rue Saint-Nicolas ; — 27, Pélissier, mort-né, rue d'Orléans ; — Joseph-Antoine de Carrère, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, 85 ans, rue de la Grise ; — 29, Perrine Dupont, journalière, 74 ans, épouse de Fernay, à la Providence ; 21, Marguerite Coutanceau, cultivateur, 63 ans, épouse de Poulet, au Petit-Poy.

**Marché de Saumur du 10 Novembre.**

Froment (hec. de 77 k.) 21 49	Huile de lin . . . . . 50 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 20 63	Paille hors barrière 48 —
Seigle . . . . . 14 40	Foin . . . . . 56 85
Orge . . . . . 14 —	Luzeine (les 750 k.) 58 50
Avoine (entrée) . . . 40 50	Graine de trèfle . . . 57 50
Fèves . . . . . 14 40	— de luzerne . . . . . —
Pois blancs . . . . . 56 —	— de colza . . . . . 28 50
— rouges . . . . . 52 —	— de lin . . . . . 26 —
Cire jaune (50 kil) . 240 —	Amandes en coques . . . . . —
Huile de noix ordin. 63 —	(l'hectolitre) . . . . . —
— de chenevis . . . 50 —	— cassées (50 k.) . . . . . —

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS.**

Coteaux de Saumur . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 160 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 145 à »	

(1) Prix du commerce.

Ordinaires, environs de Saumur, 1 <sup>re</sup> id. 115 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 105 à »	
Saint-Léger et environs . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 110 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 100 à »	
Le Puy-Notre-Dame et environs. 1 <sup>re</sup> id. 110 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 95 à »	
La Vienne . . . . . 90 à 100	

**ROUGES.**

Souzay et environs . . . . . 125 à 150	
Champigny, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 260 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 210 à »	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 210 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 140 à »	
Varrains, 1858 . . . . . 150 à 170	
Id. 1859 . . . . . 120 à 140	
Bourgueil, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 170 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 150 à »	

Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 155 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 125 à »	
Restigny . . . . . 125 à 140	
Chinon, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 140 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 150 à »	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 150 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 120 à »	

**BOURSE DU 10 NOVEMBRE.**

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 70 40  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 95 75.

**BOURSE DU 12 NOVEMBRE.**

5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 70 15.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué près le tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11.

**PURGE LÉGALE.**

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 10 novembre 1860, enregistré, et à la requête de M. Charles Loavet, propriétaire, maire de la ville de Saumur, membre du Corps-Législatif, officier de la Légion d'Honneur, demeurant à Saumur, agissant dans l'intérêt et comme maire de ladite ville, lequel a fait éléction de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué,

Notification a été faite :

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur;

2<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Catherine Cailhabet, épouse de M. René Contard, propriétaire, demeurant à Saumur;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 31 octobre 1860, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M<sup>e</sup> Labiche, avoué près ledit tribunal et de M. le Maire de la ville de Saumur, du double d'un acte sous-seings-privés, en date à Saumur du 11 octobre 1860, enregistré gratis à Saumur, le 26 du même mois, n° 8, cases 1, 2, 3 et 4, par M. Touchard, et duquel il résulte que M. et M<sup>me</sup> Contard, sus-nommés, ont cédé à la ville de Saumur, par suite d'alignement, 408 mètres 75 centimètres superficiels de terrain, situés à Saumur et joignant à l'est la rue des Boires, au nord la place de l'Arche-Dorée, au midi M. Baillergeau, et à l'ouest les vendeurs.

Cette cession a été ainsi faite à raison de 7 francs le mètre, soit pour 408 mètres 75 centimètres, la somme de 2.861 francs 25 centimes, stipulée payable dans la quinzaine de l'accomplissement des formalités de purge.

Avec déclaration aux sus-nommés, que ladite notification leur était faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai et icelui expiré, le terrain dont s'agit passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit terrain sont, outre les vendeurs :

1<sup>o</sup> Jean Nivellean, propriétaire à Saumur;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Françoise Carayon, majeure, de Saumur;

3<sup>o</sup> Jean-Florent Carayon, salpêtrier, et Louise Métayer, son épouse, de Saumur;

4<sup>o</sup> Françoise Corbineau, veuve de Maurice Lemoine, de Saumur;

5<sup>o</sup> Maurice Lemoine, de Saumur;

6<sup>o</sup> Marie-Françoise-Madeleine Lemoine, veuve d'Etienne Estienvrot, de Chouzé;

7<sup>o</sup> Françoise Simonneau, épouse Jean Phelippeau, de Chouzé;

8<sup>o</sup> Joséphine Simonneau, épouse René Champion, tisserand, aux Ulmes;

9<sup>o</sup> Marie Delogeau, des Ulmes;

10<sup>o</sup> Louis Lemoine, lieutenant-général, de Paris;

11<sup>o</sup> Maurice Lemoine, ancien salpêtrier, de Chinon;

12<sup>o</sup> Florent Lemoine, capitaine d'infanterie;

13<sup>o</sup> Julie Lemoine, commune de Saint-Maurice, de l'Île-Bouchard;

14<sup>o</sup> Maurice Lemoine, de Tulle;

15<sup>o</sup> Françoise Lemoine, de Saumur;

16<sup>o</sup> Aune Debron, veuve François Fonteneau;

17<sup>o</sup> Charles Debron;

Et que tous ceux autres que les sus-nommés du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification conformément à loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le 12 novembre 1860.

(535) Signé : LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE AUBRY.**

Conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur AUBRY, négociant à Saumur, sont invités à se présenter le lundi 19 novembre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du Conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, (536) TH. BUSSON.

**AVIS**

**AUX PROPRIÉTAIRES VIGNOBLES.**

DÉPOT UNIQUE pour Maine-et-Loire, du sirop régénérateur, pour adoucir et fortifier les vins, chez A. PIE, droguiste.

Dans la même maison, extrait de Cubéard, pour colorer le vin rouge. (537)

**A VENDRE OU A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**MAISON ET JARDIN**

Rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M. CARON père, au Jardin-des-Plantes. (529)

**A VENDRE**

**DEUX PIANOS**

L'un droit et l'autre carré.

S'adresser à M. CARON, au Jardin-des-Plantes. (530)

**A VENDRE**

Une jolie JUMENT de selle, qui pourrait convenir à un chasseur. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Appartement au premier étage, Rue de la Tonnelle, 18. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

**A LOUER**

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise, Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

On demande de suite un PRINCIPAL CLERC de notaire. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, demande un CLERC. S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

UNE MAISON DE BLANC Demande un Apprenti. S'adresser au bureau du journal.

**PRODUITS PHARMACEUTIQUES**  
Approuvés par l'Académie impériale de Médecine  
Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet,  
il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

**PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET**

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

*Vallet*

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

**PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN**

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

*Clertan*

**PASTILLES POUDDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC**

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté.

*Dr Belloc*

**POUDRE DE ROGÉ**  
PURGATIF AUSSI SUR QU'AGREABLE

On prépare soi-même avec un flacon de Poudre de Rogé une excellente limonade au citrate de magnésie, qui purge aussi bien que l'eau de Seignette et dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient.

*Rogé*

DEPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE :  
MM. MENIERE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (285)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,